

**COMMISSION ADMINISTRATIVE  
PARITAIRE DEPARTEMENTALE**

**Séance du vendredi 28 août 2015**

**Etaient présents pour l'administration :**

Monsieur Denis TOUPRY	Directeur académique, président
Madame Raymonde ROUZIC	Directrice académique adjointe
Madame Séverine JEGOUZO	Secrétaire Générale
Madame Pascale TOUPÉ	Inspectrice de l'Éducation nationale, adjointe au directeur académique
Monsieur Pierre GABERT	Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de la circonscription de SAINT PRYVE SAINT MESMIN
Madame Florence NAUDIN	Inspectrice de l'Éducation nationale, chargée de la circonscription de LOIRET PREELEMENTAIRE
Monsieur Éric JUNCA	Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de la circonscription de CHÂTEANEUF SUR LOIRE
Monsieur Thierry HEROLD	Inspecteur de l'Éducation nationale, chargé de la circonscription de ST JEAN DE LA RUELLE
Madame Nina DIRIDOLLOU-CARLI	Attachée de l'administration de l'Etat Direction des services départementaux de l'Education nationale du LOIRET

**Etaient présents pour les représentants des personnels :**

Madame Marie Pierre REGNAULT	Professeur des écoles, représentant SNU-ipp
Monsieur François MAULARD	Professeur des écoles, représentant SNU-ipp
Monsieur Hervé ALBERT	Professeur des écoles, représentant SNU-ipp
Monsieur Frédéric SERGENT	Professeur des écoles, représentant SNU-ipp
Madame Yolande CHAMPAGNE	Professeur des écoles, représentant SNU-ipp
Madame Sophie VOYDIE	Professeur des écoles, représentant SE-UNSA
Monsieur Guillaume CHASLES	Professeur des écoles, représentant SE-UNSA
Madame Marion CHEVALIER	Professeur des écoles, représentant SE-UNSA
Madame Corinne BRIERE MENOULT	Professeur des écoles, représentant SE-UNSA
Madame Claire MARION	Professeur des écoles, représentant SGEN-CFDT

**Assistaient pour l'administration :**

Madame Annick BOULARD	Adjointe principale d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur Direction des services départementaux de l'Education nationale du LOIRET
Madame Jacqueline LOKKER	Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur Direction des services départementaux de l'Education nationale du LOIRET

La séance est ouverte à 15H10.

Madame BERNY est désignée secrétaire adjointe de séance.

Monsieur le directeur académique demande si les procès-verbaux des séances du 29 janvier et du 12 février 2015 appellent des observations.

Les représentants du SNUipp demandent la possibilité de reporter le vote lors de la prochaine CAPD. Le report est accepté.

#### 1. Phase d'ajustement du mouvement

Monsieur le directeur académique indique que le poste/personnes est actuellement à l'équilibre.

Monsieur SERGENT demande quel est le P/E actuel, car l'objectif annoncé lors d'un CTA était de 5.07.

Monsieur le directeur académique répond que ce chiffre a été annoncé par la DGESCO et que cela reste théorique tant que le constat de rentrée n'est pas encore connu. Par ailleurs, certaines catégories d'enseignants ne sont pas prises en compte. Il ajoute que le P/E est stable depuis quelques temps mais que celui-ci devrait progresser en raison des 455 élèves et 41 moyens supplémentaires.

Monsieur ALBERT demande des précisions sur la situation d'une direction vacante dans une école de Jargeau.

Madame TOUPE répond que des directions d'école sont toujours vacantes à ce jour mais que les IEN y travaillent pour le prochain GT.

Monsieur CHASLES indique que le SE-UNSA est souvent sollicité pour des fractions de postes non pourvues.

Madame TOUPE répond que, si elle comprend l'inquiétude que suscitent ces situations, l'articulation des fractions de poste nécessite un travail important de vérification au préalable afin de s'assurer de la comptabilité de celles-ci en fonction des rythmes scolaires. Elle ajoute que les services sont cependant bien informés de ces situations.

Monsieur le directeur académique invite les représentants du personnel à se prononcer :

Défavorable : 0

Abstentions : 0

Favorable : 19

#### 2. INEAT/EXEAT

Monsieur le directeur académique annonce que 10 INEAT ont été accordés. Concernant les sorties, 23 ont été permises par les permutations et 23 autres EXEAT ont été accordés, ce qui porte le total à 46. Il ajoute que le département du Loiret avait accordé 7 EXEAT qui n'ont pas obtenu d'INEAT du département souhaité. Concernant les demandes d'EXEAT non satisfaites mais ayant obtenu un INEAT, Monsieur le directeur académique propose de laisser partir une enseignante qui bénéficie d'un appui social, et des enseignants en disponibilité.

Monsieur SERGENT observe que si seuls les enseignants en disponibilité obtiennent un EXEAT, cela sera un argument pour inciter les enseignants en activité à se mettre en disponibilité afin d'augmenter leurs chances d'obtenir un EXEAT.

Monsieur le directeur académique indique que le choix pourrait s'opérer uniquement sur les enseignants bénéficiant de critères sociaux ou médicaux. De même, il pourrait être envisagé qu'une date limite de demandes de disponibilité soit arrêtée avant les arbitrages, de manière à être équitable. Monsieur le directeur académique est conscient qu'il faut donner un peu d'espoir aux professeurs des écoles mais l'objectif est que tous les élèves aient un enseignant. Afin d'éviter des disparités, Monsieur le directeur académique propose de s'arrêter aux 2 enseignants en disponibilité possédant le plus fort barème, M. COURTADE Marc et Mme LELEU VANDERWALLE Hélène, ainsi qu'à Mme ROUSSEL Emilie au titre de son appui social.

Madame MARION demande comment il convient d'interpréter le « non » inscrit en face de certaines situations sur le document.

Monsieur le directeur académique répond qu'il s'agit de départements qui n'ont pas donné leur réponse malgré les relances.

Monsieur le directeur académique invite les représentants du personnel à se prononcer :

Défavorable : 0

Abstentions : 5

Favorable : 14

### 3. Questions diverses

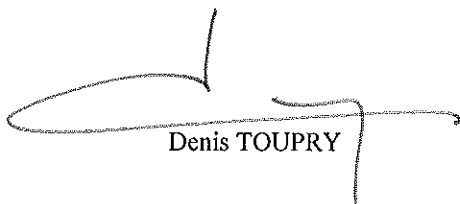
Madame REGNAULT demande ce qu'il en est des PES qui ont fait une demande de changement de département et pour ceux qui ont fait une demande de révision d'affectation.

Concernant les changements de département, monsieur le directeur académique répond qu'aucune information n'a été transmise dans les services. Il ajoute que cette démarche ne doit plus être possible.

Madame TOUPE indique que les demandes de révision d'affectation sont très marginales. Seules 3 demandes ont été formulées. Elle ajoute que celles-ci sont en outre irréalisables dans la mesure où aucun changement ne permettrait actuellement de rapprocher significativement le PES.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H05.

Le directeur académique



Denis TOUPRY

la secrétaire de séance



Nina DIRIDOLLOU-CARLI

la secrétaire adjointe de séance



Ilona BERNY